



Communiqué de presse

Soutien contre la répression anti syndicale à Clermont-Ferrand

Le Congrès National de la FSU, réuni le mardi 1^{er} février 2022 à Metz, adresse son soutien aux camarades de la CGT Educ'action, de Sud Éducation et de l'UNEF appelé-es à comparaître devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand ce mardi à 13h45.

Suite au rassemblement du samedi 18 janvier 2020 devant le lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, organisé par une large intersyndicale en lutte contre les réformes du lycée, du baccalauréat et des retraites, six représentant-es du SNES-FSU, de la CGT Educ'action, de SUD éducation et de l'UNEF ont été convoqué-es au commissariat de police. Sans comparution ni débats contradictoires, nos camarades ont ensuite été condamné-es, par ordonnance pénale, à une amende avec inscription au casier judiciaire B2 pour « intrusion non autorisée dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement ».

La politique de Blanquer s'illustre par la volonté de mise au pas de tous les personnels de l'Education Nationale à travers de nombreuses et incessantes réformes et s'attaque à tou-tes ceux et celles qui luttent activement pour s'y opposer. La répression subie par nos camarades de Clermont-Ferrand s'inscrit dans une suite importante de cas de répression ces dernières années : Bobigny, Dole, Melle, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Rennes, Nice, Romorantin, Saint-Denis, Pantin...

Pour la FSU, les mobilisations et actions syndicales ne doivent pas faire l'objet de sanctions disciplinaires ou de poursuites judiciaires. De telles attaques contre les droits syndicaux et la liberté d'expression des personnels sont inacceptables, notamment quand elles visent des représentant-es des personnels, à travers lesquel-les on s'en prend à l'ensemble des personnels.

La FSU réaffirme sa détermination à mener la lutte contre toutes les formes de répression, et à mettre en échec les tentatives du gouvernement pour étouffer les contestations.

Metz le 1^{er} février 2022